

Conseil municipal du mardi 6 mai 2008

Le six mai deux mille huit, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Mme Josiane RUFFION absente excusée procuration à M Bertrand ASTRIC, M Bruno BERNARD, absent excusé, procuration à Mme Céline DEVANNE, Mme Sylvie PARDONNET procuration à Mme Isabelle VEYRY.

M. Laurent BAUDIQUÉY a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 31 mars 2008 appelle une observation Madame Isabelle CHATAIGNER signale qu'elle fait partie de la commission vie locale intergénérationnelle et non de la commission vie associative, évènementiel et culturel. Pour le reste, il est validé comme tel par le conseil municipal.

Chemin de Boussières à Thoraise : participation financière

Le Maire rappelle la convention de voirie entre les communes de Thoraise et de Boussières concernant les travaux de construction d'une voie intercommunale. Cette voie relie la route de Notre Dame du Mont à Thoraise à la rue de Planche Ronde sur Boussières.

Ladite convention prévoit que « la commune de Boussières participe au financement des travaux sur la commune de Thoraise pour la totalité de ceux-ci, déduction faite des subventions obtenues et de la Taxe sur la valeur ajoutée ».

Le Maire présente la délibération prise par la commune de Thoraise. La participation de la commune de Boussières s'élève à 9 735,50 € HT.

Le Maire propose d'accepter cette participation financière.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

CAGB : service d'aide aux communes

Le Maire présente le service d'aide aux communes mise en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Ce service consiste à accompagner administrativement, juridiquement et techniquement la commune dans la conduite de dossiers particuliers.

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire d'avoir préalablement ratifié la convention de mutualisation de services entre la CAGB et la commune. Il précise que la convention de service acte le partenariat entre la CAGB et la commune pour 5 ans, étant précisé qu'elle peut être dénoncée et qu'elle n'engage pas financièrement la commune tant qu'un bon de commande spécifique au dossier et aux ressources mobilisées n'est pas signé par le maire.

Le Maire donne lecture de ladite convention et propose d'adhérer à ce service.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le maire à signer la convention de mutualisation.

Demande d'alignement d'un terrain communal situé aux " Champs de la Counette " :

Monsieur Pierre-Marie MACHUREY a fait des travaux sur un terrain qui ne lui appartient pas et qui de plus est situé dans une zone soumise au régime forestier. Un courrier lui a été adressé pour lui demander d'arrêter les travaux ce que Monsieur Machurey a immédiatement fait en s'excusant auprès de la commune.

Le conseil municipal acte le fait qu'on attend l'avis et le rapport demandé à l'ONF.

Ce point sera reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Un courrier sera adressé à Monsieur Machurey et à l'ONF.

ONF : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2009

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2009 ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes :

I. Vente de futaies façonnées

Parcelles 12 à 15

Essences : toutes

Catégories de produits vendus ou délivrés à l'initiative de l'ONF

Le Maire donne délégation aux maires désignés comme présidents des ventes groupées de bois façonnés organisées par l'ONF pour vendre les produits façonnés désignés ci-dessus.

II. Délivrance aux affouagistes

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : houppiers et petits pieds.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

Délias d'exploitation de l'affouage : 39/09/2009

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur Bernard BONNOT

Mme Sylvie PARDONNET

M. Roland DEMESMAY

Mme Josiane RUFFION

QUESTIONS DIVERSES

Convention de résiliation de bail :

Le Maire rappelle le contentieux entre la commune et monsieur Claude Gay concernant les parcelles ZB n°422 et ZB n°445 nécessaires à la réalisation de la voie de desserte sur la ZA sur les Craies.

L'objet de la convention consiste à résilier le bail sur ces deux parcelles et régler les modalités de la résiliation ainsi que les modalités d'indemnisation.

Le Maire expose que le montant total de l'indemnisation est de 4 000 € et que le versement des indemnités aura pour conséquence un solde de tout compte entre les parties.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le maire à émettre le mandat correspondant.

Accès à une parcelle de la propriété de Mme MAKKI, rue des Résistants

Le Maire expose que les travaux de voirie (trottoirs et réfection de la chaussée) sont en cours dans la rue des Résistants. L'accès à la propriété de Mme MAKKI a été restitué comme avant les travaux.

Maintenant que les travaux sont réalisés, Mme MAKKI Chantal souhaite que la commune réalise un deuxième accès à sa propriété via la parcelle cadastrée ZB n°427 qui fait partie de ladite propriété. Le maire précise que Madame MAKKI Chantal n'a jamais fait de demande en ce sens que ce soit avant ou pendant les travaux. Il rappelle aussi qu'elle a suivi l'enquête publique et qu'elle était donc parfaitement au courant de la nature des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- S'il est juridiquement avéré que la commune ne doit qu'un accès à une propriété constituée de plusieurs parcelles, le conseil municipal ne souhaite pas prendre à sa charge le coût d'un accès supplémentaire.
- Si Mme MAKKI souhaite créer un deuxième accès à sa propriété le conseil municipal ne s'y oppose pas dans la mesure où le propriétaire aura fait les démarches administratives nécessaires et accepter de prendre financièrement à sa charge le coût des travaux.

Problème avec la citerne située rue des Résistants sur le domaine communal:

La partie haute de la citerne est composée de quatre pierres assemblées par un cerclage en fer et un couvercle en fer. Au cours du chantier actuel rue des Résistants, un camion a reculé et endommagé cette citerne.

La commune décidera de la récupérer ou de la garder. En accord avec Monsieur Wattel architecte des bâtiments de France, il faut voir s'il faut la consolider ou enlever les 4 pierres.

Station d'épuration de Boussières-village :

Monsieur le maire signale un dysfonctionnement depuis 15 jours dans la station d'épuration. Cette station est vieillissante. Le nécessaire a été fait pour relancer la station d'épuration qui fonctionne à nouveau correctement.

La commune est en négociation avec la station Port Douvot pour retraiter les boues. Le silo aux papeteries est quasiment plein.

Le fonctionnement de la station pose de gros problèmes d'odeur pour le voisinage lors des périodes de grosse chaleur.

Le remplacement de la station ne peut pas se faire dans l'urgence. Néanmoins, le maire rappelle que ce projet constitue une priorité. Une commission est constituée.

Travaux à venir :

Semaine 21 : il est prévu un goudronnage et un balayage des rues (trous à reboucher)

Comité des fêtes de l'an 2000 :

Le comité des fêtes est composé des 5 communes : Abbans Dessus, Torpes, Busy, Vorges les Pins, Boussières.

Cette année le feu d'artifice se déroulera le dimanche 13 juillet au soir à Boussières.

Le feu d'artifice sera installé dès l'après-midi par Monsieur Michel Poulet, artificier, ainsi que par les pompiers de Boussières.

A partir de 22h, une retraite au flambeau démarrera de la Maison des Loups. Le feu d'artifice sera tiré dans la parcelle vers le stade et sera suivi d'un bal animé par un disc jockey.

Une journée randonnée :

Le comité des fêtes propose le dimanche 24 août une journée randonnée dans tous les villages avec pique-nique sur Abbans Dessus. Une prochaine réunion du comité des fêtes se déroulera le jeudi 22 mai à Abbans Dessus afin de finaliser ce projet.

Conseil d'école maternelle :

Effectif prévisionnel : 27 enfants en petite section
 18 en moyenne section
 14 en grande section

Il y a actuellement deux enseignantes et une ATSEM.

Les parents d'élèves souhaiteraient l'embauche d'une seconde ATSEM.

A la rentrée, si l'effectif de l'école maternelle atteint 29 élèves en petite section, l'inspectrice d'académie effectuera un comptage et décidera de la possibilité d'affectation d'une ATSEM supplémentaire, si nécessaire.

Samedi supprimé : Les parents ont fait part de leur interrogation si on passe de 26 h à 24h et que le samedi est supprimé. Il y aura 2 h d'enseignement à donner aux enfants en grande difficulté. Ces heures de soutien scolaire risque de poser des gros problèmes d'organisation pour la commune.

Des assistantes maternelles signalent un problème au niveau de la rampe d'accès aux écoles pour le croisement avec les poussettes.

Association foncière :

L'association foncière est une association présidée par la commune qui gère en partenariat des terrains avec la commune.

L'association foncière souhaite la pose de panneaux vers la station d'épuration pour l'interdiction du passage sur le chemin de véhicule sauf pour les personnes y ayant droit. Les frais de pose de ces panneaux seront pris en charge par l'association foncière.

Enquête sur le périmètre de protection modifié :

Actuellement , le village de Boussières est soumis au régime des monuments historiques, ce qui entraîne des délais très importants pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, délai qui peuvent atteindre six mois pour les permis.

Par arrêté municipal du 25/04/08, le Maire de Boussières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le Périmètre de Protection Modifié (PPM) autour de l'église classée monument historique depuis le 9/10/1913

Le périmètre de protection autour de l'église est jusqu'alors délimité par une surface d'un rayon de 500 m. L'objet de cette enquête porte sur la révision du périmètre de protection et a pour but de réduire la zone d'intervention de l'architecte des bâtiments de France pour les dossiers liés à l'urbanisme. Une enquête publique se déroulera en mairie du 21 mai au 21 juin 2008 pendant laquelle le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur fera plusieurs permanences :

Mercredi 21 mai de 14 h à 17 h

Lundi 2 juin de 15 à 18 h

Le samedi 21 juin de 9 h30 à 11 h30

La poste :

La commune a reçu un accord pour le transfert du bureau de poste de Boussières-Papeteries à Boussières Village. On attend l'accord de post immo qui gère les baux pour le compte de la poste. La poste devrait s'installer dans les locaux actuels de Taxi Charly, situé 8 route de Besançon.

Accueil de jour :

Une réunion avec le directeur d' HDL 25, Monsieur Valladont Pascal et les membres de la commission voirie se déroulera sur le site 8 route de Besançon pour un avant projet de transformation du logement actuel en accueil de jour.

Demande de subvention :

Une demande a été faite auprès du Conseil Général pour installer des coussins berlinois à l'entrée du village ce qui permettrait de ralentir la vitesse de circulation.

La commission en charge de la voirie s'occupera de ce dossier en respectant la NF 98-300 qui définit la hauteur et le positionnement des coussins ainsi que la limitation de vitesse à appliquer.

Fête de la musique:

Les nouvelles propriétaires du petit marché organisent un repas dansant avec de la musique le 21 juin et les pompiers un repas merguez poulet/ frites à la Maison des Loups.

Prêt du Chapiteau :

Le grand chapiteau ne sera pas mis à disposition des particuliers, mais uniquement des associations.

Actuellement, les conditions de prêt sont draconiennes. En effet, il faut obligatoirement un agent du SIVOM pour le montage et le transport.

CAGB :

Monsieur Roland DEMESMAY, délégué à la CAGB présente la commission CIS et les différents projets de cette commission : la gare d'Auxon/Viotte et la déviation de la RN 57 par Cayenne à Châtillon le Duc, le projet de tramway bisontin qui irait des Hauts de Chazal jusqu'à Chalezeule en passant par le centre ville de Besançon en 2010 /2012. Différents projets sont à l'étude pour le site de la Rhodiacta.

Fleurissement du village : samedi 17 mai 2008

Prochains conseils municipaux:

Lundi 2 juin, et lundi 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h50